

PROCES VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2026
COMMUNE DE MOUTHOMET

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Secrétaire de séance : Jérôme HERVOUET-BARANGER.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Stéphane MESSAOUD,
(dans l'ordre Catherine RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD
alphabétique)

Absent : Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Claude GIPPON

Procuration : Néant

1. Validation du compte-rendu de la dernière séance

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2025.

2. Abrogation de la délibération 2023/023 du 14 avril 2023

Une habitante a contesté la délibération 2023/023 datant du 14 avril 2023 auprès de la Préfecture, au sujet de l'augmentation de l'indemnité de fonction de Christophe Turcaud. En 2023, il y a eu une importante augmentation des travaux dans le village, d'où la décision du conseil municipal d'augmenter l'indemnité de Christophe Turcaud car ce dernier a délégué dans le cadre du suivi technique de la commune, notamment la gestion des travaux, gestion des bâtiments publics, la réhabilitation ou l'extension des bâtiments publics, le suivi des devis, des engagements, des factures et des marchés. L'indemnité était bien justifiée mais la délibération était mal formulée, donc elle nécessite une régularisation administrative.

CONSIDERANT que la délibération n° 2023/033 du 1er septembre 2023 relative à l'indemnité de M. Christophe Turcaud, qui a des délégations du maire dans le cadre du suivi technique de la commune, a été formulée de manière inappropriée et a été transmise au contrôle de légalité le 11 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que cette délibération concernait l'augmentation de l'indemnité de Christophe Turcaud, en raison de l'augmentation de l'importance de ses délégations, du fait des nombreux travaux en cours dans le village à cette période : fin des travaux au café-restaurant communal, travaux à l'église et à la chapelle, rénovation énergétique du commerce agricole, pose d'une pompe à chaleur dans l'ancienne perception, projet lavoir/verger qui débutait et nécessitait un suivi des devis ;

;

CONSIDERANT que les délibérations doivent respecter les prescriptions légales et réglementaires concernant les dé-libérations des indemnités des élus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE d'abroger la délibération n° 2023/033 du 1er septembre 2023 relative à l'indemnité de M. Christophe Turcaud.**

3. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune

Sous la présidence de Jérôme HERVOUET-BARANGER, premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte de l'exécution du budget principal de la commune pour l'année 2025, ainsi que les restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
Dépenses	334 851.22 €	234 982.13 €
Recettes	334 851.22 €	269 330.08 €
Solde		+ 34 347.95 €

INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025
Dépenses	360 702.30 €	238 703.18 €
Recettes	360 702.30 €	295 144.81 €
Solde		+56 441.63 €

Madame le Maire s'étant retirée et ne prenant pas part au vote, après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 voix)

APPROUVE, le compte financier unique CFU 2025 de la commune.

4. Approbation du compte financier unique (CFU) de la régie des carburants

Sous la présidence de Jérôme HERVOUET-BARANGER, premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte de l'exécution du budget de la régie des carburants pour l'année 2025, ainsi que les restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
Dépenses	425 945.75 €	260 573.38 €
Recettes	425 945.75 €	261 804.85 €
Solde		+ 1 231.47 €

INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025
Dépenses	39 010.08 €	2 839.34 €
Recettes	39 010.08 €	7 501.29 €
Solde		+ 4 661.95 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement étant donné qu'il n'y a pas de programme de travaux en cours.

Madame le Maire s'étant retirée et ne prenant pas part au vote, après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 voix)

APPROUVE, le compte financier unique CFU 2025 de la régie des carburants.

5. Affectation du résultat 2025 de la commune

Réunis sous la présidence de Christelle HERMAND, maire, après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'année 2025

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement

CONSTATANT que le compte financier unique (CFU) présente les résultats suivants

:

	RESULTAT CFU 2025	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
FONCTIONNEMENT	174 694,57 €	98 099,62 €	34 347,95 €			110 942,90 €
INVESTISSEMENT recettes/dépenses	16 087,98 €		56 441,63 €	64 145,97 € 98 029,42 €	-33 883,45 €	6 470,20 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE D'AFFECTER le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/25	110 942,90 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	20 000,00 €
Total affecté à noter au 1068 en recettes d'investissement :	20 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recettes de fonctionnement)	90 942,90 €
Affectation à l'excédent reporté en investissement (ligne 001 en investissement)	40 353,65 €

Le conseil municipal choisit de verser 20 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement, afin de financer les projets de la commune.

6. Affectation du résultat 2025 de la régie des carburants

Réunis sous la présidence de Christelle HERMAND, maire, après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'année 2025

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement

CONSTATANT que le compte financier unique (CFU) présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2025	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
FONCTIONNEMENT	23 733,77 €		1 231,47 €			24 965,24 €
INVESTISSEMENT	31 508,79 €		4 661,95 €	- € - €	- €	36 170,74 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE D'AFFECTER le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/25	24 965,24 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Total affecté à noter au 1068 en recettes d'investissement :	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recettes de fonctionnement)	24 965,24 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001 en recettes d'investissement)	36 170,74 €

Bilan des ventes de carburants à la station-service (en litres) :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
122 221	134 651	202 836	176 244	162 818	171 899

A noter que 26 445 litres de carburant ont été vendus durant les 8 semaines d'opération « prix coûtant » de 2025, soit une économie cumulée pour les habitants de 2 644 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Pour extrait le 13 mars 2026
En mairie,

Christelle HERMAND
Maire

Jérôme HERVOUET-BARANGER
Secrétaire



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hervouet-Baranger".

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.